



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

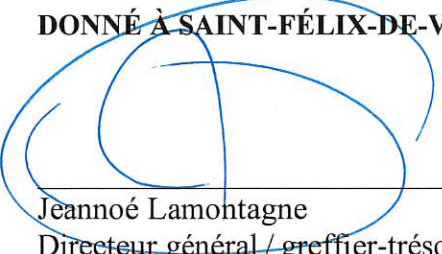
AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le **8 SEPTEMBRE 2025**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 536-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 514-2025 – RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE MINIMAL DE LOGEMENTS AUTORISÉS DANS LA ZONE H-35, DE MODIFIER LE MODE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS DANS LA ZONE H-26, DE MODIFIER LES NORMES DE CONTINGEMENT DANS LA ZONE H-26 ET D'AGRANDIR LA ZONE VD-2

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 21^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.

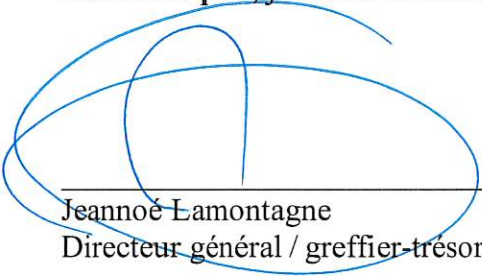


Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 16 h, ce 21^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier